



Accusé de réception en préfecture : 062-226200012-20251208-lmc1532796-DE-1-1
Date de télétransmission : 22/12/2025
Date de réception préfecture : 22/12/2025

Publication électronique le : 22 décembre 2025

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 8 DÉCEMBRE 2025

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : Mme Maïté MULOT-FRISCOURT

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Ludovic PAJOT, M. René HOCQ, Mme Emmanuelle LEVEUGLE.

Excusé(s) : M. Daniel MACIEJASZ, M. Laurent DUPORGE, Mme Caroline MATRAT, M. Pierre GEORGET, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie RIGAUX, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. Steeve BRIOIS.

Assistant également sans voix délibérative : M. Bertrand PETIT.

Excusé(s) sans voix délibérative : M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Michel DAGBERT, M. Jean-Marc TELLIER.

RD 123 À AUCHY-LES-HESDIN - VALORISATION PAR ALIÉNATION FONCIÈRE DE LA PARCELLE CADASTRÉE AC 93 AU PROFIT DU PROPRIÉTAIRE RIVERAIN

(N°2025-515)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L. 3213-1 et suivants et L. 1311-11 et suivants ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et, notamment ses articles L.1212-1, L.3211-14 et L.3221-1 ;

Vu la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

Vu la délibération n°2023-149 de la Commission Permanente en date du 14/04/2023 « RD 123 à AUCHY-LES-HESDIN - Désaffectation et déclassement du domaine public départemental et réaffectation dans le domaine privé départemental de la parcelle cadastrée AC 93 » ;

Vu l'avis des Domaines sur la valeur vénale n°OSE :2025-62050-48280 en date du 17 juillet 2025 ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis de la 4^{ème} commission « Équipement et développement des territoires » rendu lors de sa réunion en date du 24/11/2025 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

L'aliénation de la propriété privée départementale cadastrée AC 93 à AUCHY-LES-HESDIN (d'une contenance de 3 540 m²) au profit de Monsieur et Madame Vincent FREVAQUE, propriétaires-exploitants riverains, moyennant le prix de 4 600,00 €, selon les modalités reprises au rapport et conformément aux plans joints à la présente délibération.

Article 2 :

D'autoriser la signature, au nom et pour le compte du Département, de l'acte de transfert de propriété en la forme administrative à intervenir et toutes pièces y afférent, conformément aux dispositions de l'article L 1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, et à en percevoir le prix y figurant.

Article 3 :

La recette visée à l'article 1 de la présente délibération sera affectée sur le budget départemental comme suit :

Section	Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	Recette €
Fonctionnement - Recette	C04-843G01	775//943	Acquisition foncière	4 600,00

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 44 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit)
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

(Adopté)

.....

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

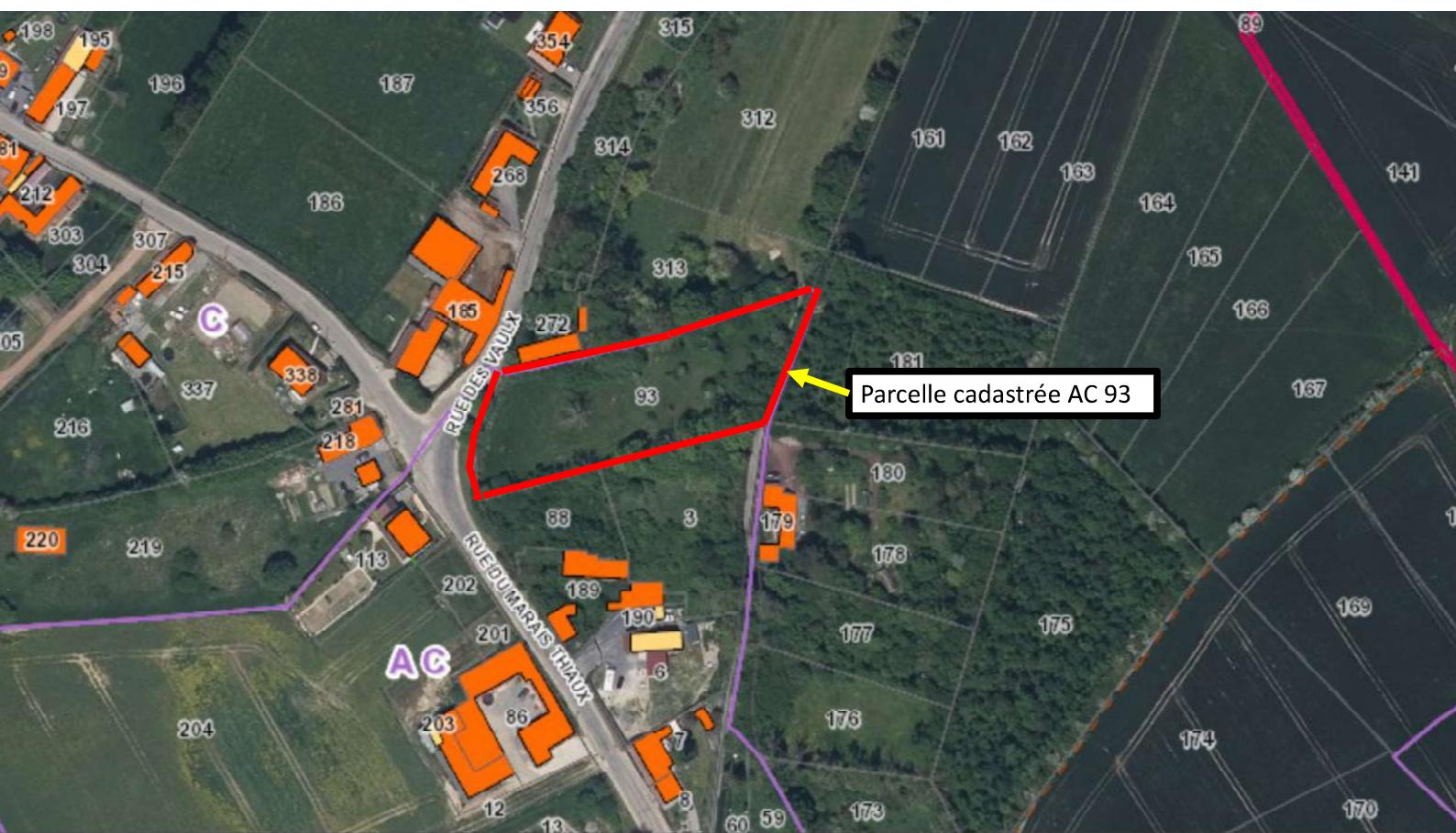
ARRAS, le 8 décembre 2025

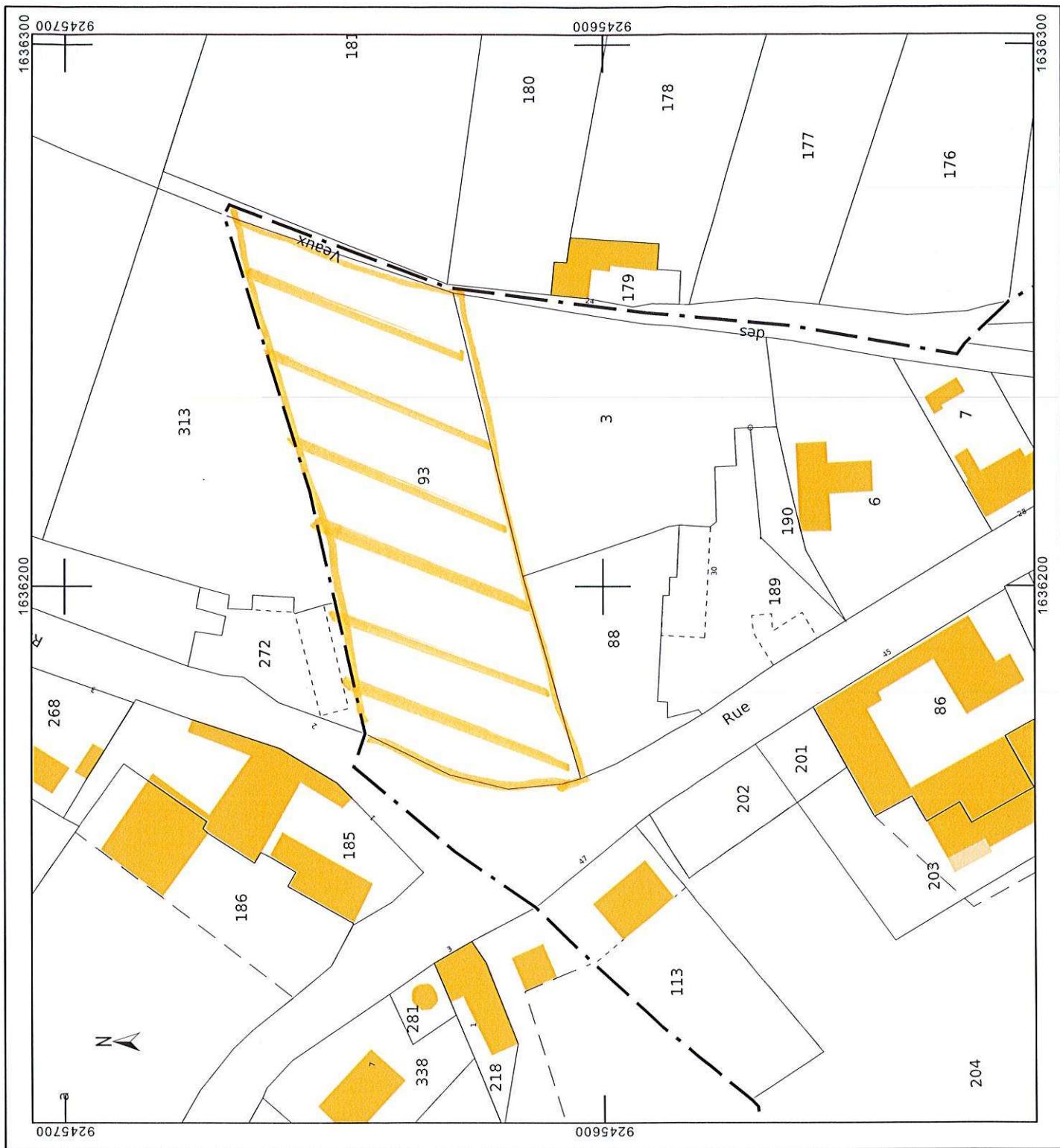
Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRES







DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Département :
PAS DE CALAIS
Commune :
AUCHY-LES-HESDIN

Section : AC
Feuille : 000 AC 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 27/01/2023
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC50

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre
des impôts foncier suivant :
SAINT-POL-SUR-TERNOISE
Place François MITTERAND 62130
62130 SAINT-POL-SUR-TERNOISE
tél 03 21 47 44 00 -fax 03 21 47 44 08
pifc.6220.arras@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :
cadastre.gouv.fr

©2022 Direction Générale des Finances Publiques

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Aménagement et Développement Territorial
Secrétariat général du Pôle Aménagement et Développement
Territorial
Bureau Foncier

RAPPORT N°21

Territoire(s): Montreuillois-Ternois

Canton(s): AUXI-LE-CHATEAU

EPCI(s): C. de Com. des 7 Vallées

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 8 DÉCEMBRE 2025

RD 123 À AUCHY-LES-HESDIN - VALORISATION PAR ALIÉNATION FONCIÈRE DE LA PARCELLE CADASTRÉE AC 93 AU PROFIT DU PROPRIÉTAIRE RIVERAIN

La parcelle cadastrée section AC n°93 au territoire de la commune d'AUCHY-LES-HESDIN est propriété du département du Pas-de-Calais depuis février 1962, suite à la mise à l'alignement des propriétés privées sises le long de la Route Départementale 123 (RD 123).

Lors de sa réunion du 14 avril 2023, la Commission Permanente du Conseil départemental a émis un avis favorable à la désaffectation, au déclassement du domaine public et à la réaffectation dans le domaine privé départemental de cette propriété départementale.

Inutile à la poursuite des politiques départementales, les services départementaux ont émis un avis favorable à la cession de ladite parcelle.

Ce terrain d'une superficie de 3 540 m², situé en zone A au plan local d'urbanisme de la commune d'AUCHY-LES-HESDIN, peut donc faire l'objet d'une aliénation au profit de Monsieur et Madame Vincent FREVAQUE, propriétaires-exploitants riverains et occupants sans titre dudit terrain en nature de terre agricole.

Consulté conformément aux dispositions de l'article L 3213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Pôle d'évaluation domaniale de la Direction Départementale des Finances Publiques du Pas-de-Calais a indiqué dans un avis référencé : OSE : 2025-62050-48280, daté du 17 juillet 2025 que la valeur vénale de la parcelle peut être fixée à 4 600,00 €.

L'aliénation foncière de cette parcelle de terre de 3 540 m² pourrait donc être concrétisée au profit de Monsieur et Madame FREVAQUE, propriétaires riverains et occupants sans titre du terrain, au prix de vente de 4 600,00€.

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant :

- de décider l'aliénation de la propriété privée départementale cadastrée AC 93 à AUCHY-LES-HESDIN (d'une contenance de 3 540 m²) au profit de Monsieur et Madame Vincent FREVAQUE, propriétaires-exploitants riverains, moyennant le prix de 4 600,00 €, selon les modalités reprises au présent rapport.

- d'autoriser la signature, au nom et pour le compte du Département, de l'acte de transfert de propriété en la forme administrative à intervenir et toutes pièces y afférent, conformément aux dispositions de l'article L 1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, et à en percevoir le prix y figurant.

La recette sera affectée sur le budget départemental comme suit :

Section	Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé de l'opération	Inscrit	Proposition d'inscription
Fonctionnement - Recette	C04-843G01	775//943	Acquisition foncière	0	4 600,00

La 4ème Commission - Equipement et développement des territoires a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 24/11/2025.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY